

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 12 décembre 2023

Date de convocation : 6 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD, Président.

Présents : Christophe HOGARD - Bénédicte GARDIN - Odile PINEAU - Sabine LOIZEAU - Marie-Annick MENANTEAU - Marie-Thérèse ABINAL - Florence DE CHABOT - Alain CHENOIR - Valérie VERDON - Françoise PINEAU -- Christelle BOURMAULT - Marie-Françoise RAUTURIER

Excusés/Pouvoirs :

Magali LOISEAU donne pouvoir à Christophe HOGARD

Jean-Louis LAUNAY donne pouvoir à Valérie VERDON

Angélique RICHARD donne pouvoir à Odile PINEAU

Amélie PASQUIER donne pouvoir à Bénédicte GARDIN

Laydie PASQUIER donne pouvoir à Marie-Françoise RAUTURIER

Christophe VILLENEUVE donne pouvoir à Sabine LOIZEAU

Franck GAUTHIER - Alexandra BEAUNE - Elodie BRANGER - Marie VILLENEUVE - Jean-Michel LUMEAU

Nombre d'administrateurs en exercice : 23

Nombre d'administrateurs présents : 12

Nombre d'administrateurs votants : 18

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

- **20 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU CIAS** - Rapporteur : Bénédicte GARDIN

Il s'agit des créations, transformations et suppressions de poste ou des besoins en recrutement temporaire ou permanent, au sein des différents services du CIAS impactant le tableau des effectifs.

- Création d'un emploi non permanent

Afin de poursuivre la déclinaison opérationnelle du PLUSS (Plan Local Unique Santé et social), il est proposé de créer un emploi de chargé(e) de mission PLUSS, sous la forme d'un **contrat de projet**, pour une durée d'un an, sur le grade de rédacteur territorial, à temps complet et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ce contrat était auparavant rattaché à la Communauté de communes mais, compte-tenu de la nature des missions majoritairement liées au CIAS et du renouvellement du PLUSS à venir sur l'année 2024, ce contrat doit être prolongé sur le CIAS, avec une mise à disposition auprès de la Communauté de communes (voir délibération afférente lors de ce conseil).



Département de la Vendée

Pour information, les missions de ce poste seront :

- créer et alimenter des outils de gestion pour le service et missions administratives,
- participer au renouvellement du PLUSS,
- mettre en place des projets pour le PLUSS,
- assurer une continuité de service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et ses articles L332-24 à L332-26,

Vu le budget principal,

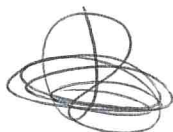
Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- valider la création d'un poste de chargé(e) de mission PLUSS, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe,
- imputer les dépenses afférentes sur le budget correspondant

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Odile PINEAU,

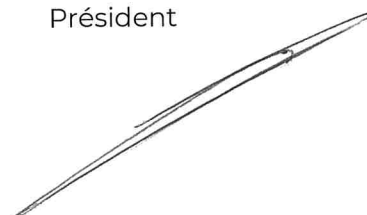
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,

Christophe HOGARD,

Président



Publié électroniquement le : **14 DEC. 2023**

Transmis en Préfecture le :

14 DEC. 2023

